



Fédération nationale de l'enseignement, de la culture
et de la formation professionnelle
Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
2, rue Romain Rolland 21 000 DIJON
Tél. : 03 80 67 01 14 Mob. : 06 76 15 06 78
E-mail : fnecko21@gmail.com

CR du CSAD 2nd degré

NB: le compte-rendu n'est pas exhaustif et se concentre sur les interventions des élus FO ; par correction, nous évitons autant que possible de parler pour les autres organisations syndicales qui ont chacune leur propre expression.

Ce CSAD s'est tenu entre la DASEN 21 et les organisations syndicales le mardi 21 mars ; il fait suite au groupe de travail du 6 mars.

Les représentants de la FNEC FP-FO :

- Annick ALIX (2nd degré)
- Clément EUGENIE (2nd degré)
- Sylvain POUPON (1er degré)

Ordre du jour :

- Les berceaux CAPPEI
- Postes dans les collèges publics pour la rentrée 2022
- Questions diverses

Réponses de la directrice académique aux déclarations des organisations syndicales :

DASEN : On ne refait pas le CSAD des moyens. Les conditions de préparation de rentrée sont équivalentes à celles de l'année dernière si on regarde le H/E¹. Les dotations peuvent varier par établissement. Dans le calcul de la dotation, il y a les effectifs, mais aussi la catégorie IPS, et la présence de dispositifs particuliers (ULIS, UPEA). Vous avez tous parlé des postes partagés, c'est normal : c'est une particularité de notre académie, c'est strictement lié à la présence de petits établissements dans une académie rurale. Merci d'avoir souligné les efforts pour créer les CS les plus facilitants, mais je ne peux nier que nous en avons un nombre réel et important. La suppression des postes de technologie se fait sans impact sur les personnes.

Intervention de la FNEC FP-FO : Oui mais quid des collègues contractuels en CDI ? De plus, s'ils sont envoyés loin, et pour bcp d'heures, ils ne sont pas remboursés de leur frais de déplacement !

Réponse de la DASEN : Effectivement, c'est la loi.

FNEC FP-FO : La loi ne prévoyait clairement pas que l'on puisse attribuer aux personnels des compléments de service supérieurs aux supports. Se réclamer de cette loi pour justifier une pratique qu'elle n'a clairement pas prévue, c'est injuste et nous le revendiquons depuis longtemps.

¹ Cet indicateur de taux d'encadrement dans le second degré rapporte les heures d'enseignement, dispensées hebdomadairement, aux nombres d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des divisions (classes)

Berceaux CAPPEI :

Remarque de la FNEC FP-FO : Nous rejoignons l'intervention de la FSU qui déplore l'absence de documents sur ce point.

Secrétaire Générale : 10 départs en formation CAPPEI.

5 dans le 1^{er} degré, 5 dans le 2nd degré.

Dans le 1^{er} degré,

- ULIS Ladoix-Serrigny,
- UEEA La Trémouille (troubles autistiques),
- ULIS Vignoles (troubles fonctions cognitives),
- ULIS Précy-s-Tille (troubles fonctions cognitives)
- ULIS Paul Langevin à Montbard (troubles fonctions cognitives)

2nd degré :

- ULIS collège Seurre (troubles fonctions cognitives)
- ULIS Collège Auxonne (troubles fonctions cognitives)
- ULIS Monge Beaune (troubles fonctions cognitives)
- IME Mosaïque à Dijon
- IME EHCO à Beaune

FNEC FP-FO : Sur les CAPPEI, vous n'avez pas le nombre de candidats, mais quand sauront-ils s'ils sont pris ou pas ?

SG : Ce travail a été commencé hier, c'est imminent.

FNEC FP-FO : Aucun départ en SEGPA, ni en prof ni en directeur, alors qu'il y a de nombreux « faisant fonction ». Même souci pour les enseignants. Cela fait de nombreuses années maintenant. Au moins 10 ans pour les directeurs, par exemple. Il n'y en a plus que 2 exerçant actuellement qui ont le diplôme. Non seulement ils ne sont pas formés, mais il n'y a plus de temps d'échanges... La demande des directeurs est d'être réunis régulièrement, sur le temps de travail, à des moments clés importants, et les enseignants demandent aussi de tels temps d'échanges.

DASEN : 30 départs sur l'académie :

- 10 pour le 21
- 10 pour le 71,
- 4 pour le 58
- 6 pour le 89.

Effectivement, il faut des formations transversales tout public, et aussi des formations propres aux établissements avec prise en compte des publics spécifiques qui sont accueillis. Cela peut tout de même s'entendre, car un savoir-faire existant localement peut être partagé. L'accueil peut se faire, il s'appuie sur le professionnalisme de chacun. Cela peut être complété, y compris avec des formations à initiative locale.

FNEC FP-FO : Précisons que ce n'est pas le rôle des enseignants de SEGPA d'aller former leurs collègues. La formation, ce n'est pas comme la transmission d'informations. Les heures de coordination devraient être prévues dans les emplois du temps ou rémunérées en heures supplémentaires.

Postes dans les collèges publics pour la rentrée 2022 :

La **FNEC FP-FO** est intervenue sur les situations particulières de nombreux établissements, que ce soit en groupe de travail le lundi 6 mars et/ou lors de ce CSAD.

Nous sommes intervenus pour les établissements suivants : Arnay le Duc – Auxonne – Beaune (Monge) - Brazey en Plaine – Chenôve (Herriot) – Chevigny Saint Sauveur – Dijon (Bachelard – Carnot – Dunant - Montchapet – Le Parc - Pardé) – Fontaine Française - Is sur Tille - Nuits St-Georges - Quétigny – Sombernon – Talant.

Par exemple, la **FNEC FP-FO** est intervenue dans le cas :

- De suppressions de postes ou compléments alors qu'il reste un volant d'heures important dans une discipline dans un établissement,
- Sur des CDS particulièrement éloignés de l'établissement de rattachement, du domicile de l'agent ou sur trois établissements,
- Sur des CDS créés de façon artificielle à cause de la pression des HSA,
- Dans le cas où un enseignant reconnu RQTH se retrouvait en CDS.

La **FNEC FP-FO** a également alerté sur les points suivants :

- Même si la logique comptable veut que les personnels effectuent bien les durées réglementaires de service, le fait de les affecter sur 3 établissements ou dans des établissements éloignés fait que certains collègues craquent. A terme, cela va multiplier les arrêts de travail, voire les démissions ou les demandes de rupture conventionnelle.
- Beaucoup de collègues de Technologie se retrouvent en sous service, cela ne se traduit pas par des MCS cette année mais quid de l'année prochaine ? Nous sommes également intervenus pour qu'un poste vacant de techno où il restait 16,5h soit sauvé, mais le rectorat est resté sur sa décision.
- Inquiétude sur la classe relai au Collège du Parc : fermeture du poste d'AED alloué au dispositif en septembre et à l'heure actuelle non remplacement de l'enseignant en charge du dispositif qui est absente. Aucun nouvel élève n'est accepté depuis la rentrée de février en classe relai, ce qui est problématique pour certains de nos jeunes qui baissent complètement les bras et ne peuvent plus bénéficier de ce dispositif.

VOTE CONTRE de la FNEC FP-FO en raison des 23 suppressions de postes (dont 8 Mesures de Carte Scolaire) et 151 Compléments de Service (dont 10 services sur trois établissements).

10 contre (unanimité des syndicats)

La FNEC FP-FO n'avait pas de questions diverses pour ce CSAD.